

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la
recherche Scientifique

Université Djillali Liabès de Sidi Bel Abbès
Commission des œuvres sociales (COS-UDL-SBA_N°2)
(Agrément en date du 15/06/2022)



Budget de fonctionnement relatif au
programme d'action de la commission des
œuvres sociales
(Année 2024)

- Le solde bancaire (BDL, agence SBA) au **31/12/2023** qui reviennent **aux travailleurs** (*Rapport d'audit de la COS-UDL-SBA-N°2*, arrêté au 31/12/2023 et Bilan financier de la structure de gestion au 31/12/2023) est de **10.575.959,095 DA**,
- Dotation 2024, 50% de la dotation global : **83333333,34** DA, ainsi, le montant global est : **52242625,765** DA

Projet de budget de fonctionnement 2024 « Catégorie de travailleurs »

Chapitre 1. Aide Santé (5 000 000 DA)			
Actions	Le taux d'aide	Seuil de l'aide max par dossier (DA)	Montant attribué en DA
Art.1. Intervention chirurgicale :(Ophtalmologique, Césarienne, ...)	80 %	150 000	800000.00
Art.2. Analyses médicales	50%	10 000	1000000.00
Art. 3. Soins dentaires, prothèses dentaires, appareillages et consultations	50%	40 000	750000.00
Art.4. Lunetterie et consultations	70%	40 000	600000.00
Art.5. Radiologie, imagerie, scanner, IRM, Échographie et consultations	50%	20 000	1000000.00
Art.6. Rééducations (kiné, orthophonie,) et cures thermales	50%	30 000	850000
Total			5000000

Chapitre 2. Aides sociales (42490000 DA)		
Actions	Le montant de l'aide en DA	Montant attribué en DA
Art.1. Aide Nouveau-Né(e)	15 000	300000
Art.2. Aide enfant circoncis	10 000	150000
Art.3. Aide Mariage	80 000	700000
Art.4. Aide annuelle aux enfants ayant des besoins particuliers.	40 000	400000
Art.5. Aide de mise en retraite	100 000	2000000
Art.6. Aide annuelle : cancéreux ou nécessitant le recours à la dialyse.	60 000	259000
Art. 7. Aide décès (Salarié, conjoint, père, mère, *enfant du salarié)	60 000	1800000
Art. 8. Aide Omra et voyage à l'étranger	100 000	1000000
Art. 9. Aide El Hadj	150 000	750000
Art. 10. Prime Aid El Adha	19 000	35131000
Total		42490000

Chapitre 3. Les prêts sociaux (3200000.00 DA)

Types de Prêts par priorité :

1. Santé ;
2. Contentieux (jugement) ;
3. Location de logement ou rénovation ;
4. Achat d'un lot de terrain, logement, véhicule ou construction.

⇒ **La durée de remboursement : 12 mois.**

⇒ Le nombre de bénéficiaires, pour chaque type de prêts, sera déterminé par la commission ;

⇒ Le tirage au sort peut être pris en considération pour sélectionner les demandeurs.

Conditions requises :

- ⇒ Être titulaire ou avoir un contrat de travail à durée indéterminée,
- ⇒ Ne pas être en congé de maladie longue durée, en détachement, ou mise en disponibilité ou sur le point d'être mis à la retraite,
- ⇒ Ne pas être débiteur aux œuvres sociales.

Le montant du prêt :

- 80000,00DA pour les travailleurs

Dossier à fournir

1) Formulaire de demande de prêt sociale 2) dernière fiche de paie 3) Attestation de travail récente.

Chapitre 4. Activités sportives, loisirs-vacances et activités culturelles et festives (1 402 000 DA)		Montant attribué en DA
Art.1. Cérémonies et diverses festivités	Contribution aux cérémonies culturelles et sportives organisés par le service de la sous-direction des activités scientifiques, culturelles et sportives. <i>Le montant de contribution sera décidé par la commission.</i>	200000
Art.2. Excursions organisées ou libres (Territoire national)	Seuil de l'aide max 80000.00 DA Week-end (+2 journées max tolérable), périodes des vacances ou de congé. <i>Bénéficiaires : salarié avec conjoint et/ou enfants.</i>	400000
Art. 3. Centres de repos familiaux (Territoire national)	Seuil de l'aide max 100000.00 DA Saison estivale : vacances d'été. <i>Bénéficiaires : salarié avec conjoint et/ou enfants</i>	802000
TOTAL		1402000

Chapitre 5. Frais de fonctionnement (150625.765 DA)

Art.1. Différentes dépenses de gestion (honoraires commissaire aux comptes, l'huissier de justice, avocat, Agios bancaires...etc.).

Remarque :

- La structure de gestion peut :
 - Opérer à un transfert de crédit entre articles et chapitres pour couvrir des dépenses imprévues ou insuffisamment évaluées, **sans dépasser le solde de chaque catégorie** ;
 - Alimenter les différents chapitres par les recettes encaissées de chaque catégorie durant l'exercice en cours (2024).

- Les soldes bancaires (BDL, agence SBA) au **31/12/2023** qui reviennent **aux enseignants** (*Rapport d'audit de la COS-UDL-SBA-N°2*, arrêté au 31/12/2023 et Bilan financier de la structure de gestion au 31/12/2023) est de **35639000.515 DA**
- Dotation 2024, 50% de la dotation global : **83 333 333.34**, ainsi, le montant global est **77305667.185 DA**

Projet de budget de fonctionnement 2024 « Catégorie enseignants »

Chapitre 1. Aide Santé (14985041.42)			
Actions	Le taux d'aide	Seuil de l'aide max par dossier (DA)	Montant attribué en DA
Art.1. Intervention chirurgicale :(Ophtalmologie, Césarienne, ...)	80 %	150 000	2500000.00
Art.2. Analyses médicales	50%	10 000	1400000.00
Art. 3. Soins dentaires, prothèses dentaires, appareillages et consultations	50%	40 000	5000000.00
Art.4. Lunetterie et consultations	70%	40 000	4075377.28
Art.5. Radiologie, imagerie, scanner, IRM, Échographie et consultations	50%	20 000	1000000.00
Art.6. Rééducations (kiné, orthophonie,) et cures thermales	50%	30 000	1009664.14
TOTAL			14985041.42

Chapitre 2. Aides sociales (421 70000 DA)		
Actions	Le montant de l'aide en DA	Montant attribué en DA
Art.1. Aide Nouveau-Né(e)	15 000	450000.00
Art.2. Aide enfant circoncis	10 000	150000.00
Art.3. Aide Mariage	80 000	800000.00
Art.4. Aide annuelle aux enfants ayant des besoins particuliers.	40 000	857000.00
Art.5. Aide de mise en retraite	100 000	2000000.00
Art.6. Aide annuelle : cancéreux ou nécessitant le recours à la dialyse.	60 000	240000.00
Art. 7. Aide décès (Salarié, conjoint, père, mère, *enfant du salarié)	60 000	1200000.00
Art. 8. Aide Omra et voyage à l'étranger	100 000	7000000.00
Art. 9. Aide El Hadj	150 000	2360000.00
Art. 10. Prime Aid El Adha	19000	27113000
Total		421 70000

Chapitre 3. Les prêts sociaux (10 000 000.00 DA)

Types de Prêts par priorité :

1. Santé ;
2. Contentieux (jugement);
3. Location de logement ou rénovation ;
4. Achat d'un lot de terrain, logement, véhicule ou construction.

⇒ **La durée de remboursement : 12 mois.**

⇒ Le nombre de bénéficiaires, pour chaque type de prêts, sera déterminé par la commission ;

⇒ Le tirage au sort peut être pris en considération pour sélectionner les demandeurs.

Conditions requises :

- ⇒ Être titulaire ou avoir un contrat de travail à durée indéterminée,
- ⇒ Ne pas être en congé de maladie longue durée, en détachement, ou mise en disponibilité ou sur le point d'être mis à la retraite,
- ⇒ Ne pas être débiteur aux œuvres sociales.

Le montant du prêt : 500 000,00 DA

Dossier à fournir

- 2) Formulaire de demande de prêt sociale
- 2) dernière fiche de paie
- 3) Attestation de travail récente

Chapitre 4. Activités sportives, loisirs-vacances et activités culturelles et festivités 10 000 000.00 DA		Montant attribué en DA
Art.1. Cérémonies et diverses festivités	Contribution aux cérémonies culturelles et sportives organisés par le service de la sous-direction des activités scientifiques, culturelles et sportives. Le montant de contribution sera décidé par la commission.	200000.00
Art.2. Excursions organisées ou libres (Territoire national)	Seuil de l'aide max 80000.00 DA Week-end (+2 journées max tolérable), périodes des vacances ou de congé. Bénéficiaires : salarié avec conjoint et/ou enfants.	4000000.00
Art. 3. Centres de repos familiaux (Territoire national)	Seuil de l'aide max 100000.00 DA Saison estivale : vacances d'été. Bénéficiaires : salarié avec conjoint et/ou enfants	5800000.00
TOTAL		10000000.00

Chapitre 5. Frais de fonctionnement (150625.765 DA)

Art.1. Différentes dépenses de gestion (honoraires commissaire aux comptes, l'huissier de justice, avocat, Agios bancaires...etc.).

Remarque :

- La structure de gestion peut :
 - Opérer à un transfert de crédit entre articles et chapitres pour couvrir des dépenses imprévues ou insuffisamment évaluées, **sans dépasser le solde de chaque catégorie** ;
 - Alimenter les différents chapitres par les recettes encaissées de chaque catégorie durant l'exercice en cours (2024).